

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/06/2008 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	1916.11	1977.33
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2157.70	2259.86
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2205.41	2290.50
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2256.43	2358.54

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1739.09	1688.01

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1577.83	1615.34
Matelot-motoriste	1608.53	1645.95

1.1.4. : MousSES

Age	
17 ans et plus	1402.12

17 ans et plus - après un an de service	1466.76
16 ans	1262.57
16 ans - après un an de service	1317.05
15 ans	1122.97

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2004.60
Machiniste-timonier	1977.98

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2263.24
de 101 à 250 inclus	2368.79
à partir de 251	2450.48

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1735.68
de 101 à 250 inclus	1817.35
à partir de 251	1895.63

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1628.88
A partir de deux ans de service dans la profession	1669.75

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1717.1800	10.4282
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1797.0000	10.9130
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1828.2900	11.1030
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1797.0000	10.9130
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1828.2900	11.1030

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	1938.3100	11.7711
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2018.4200	12.2576

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2358.54
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2256.42
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2256.42
Timonier de réserve	1739.09
Matelot de réserve	1615.34

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1487.20